



Liberté - Egalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Délégation à la mer et au littoral  
Service des affaires maritimes et du littoral  
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes

Boulogne-sur-Mer,  
le 5 septembre 2014

Affaire suivie par : Mme Fabienne PICOT  
☎ 03 21 30 86 30

**DECISION N° 108-2014**  
**arrêtant les horaires d'autorisation de pêche des coques**  
**sur les gisements de baie de Somme nord**

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son livre IX relatif à la pêche et à l'aquaculture marine ;

VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié, pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;

VU l'arrêté du préfet de région Haute Normandie n° 66-2014 du 2 septembre 2014 portant ouverture de la pêche à pied des coques à titre professionnel sur les gisements de baie de Somme nord ;

VU l'arrêté du préfectoral n° 2013-60-150 du 6 août 2013 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Matthieu DEWAS direction départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 19 août 2013 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer à M. François NADAUD directeur adjoint délégué à la mer et au littoral ;

SUR proposition du président du CRPMEM Nord – Pas-de-Calais

**DECIDE**

**Article 1 :**

En application de l'article 1er de l'arrêté du Préfet de région Haute Normandie n° 66-2014 du 4 septembre 2014 susvisé, les pêcheurs professionnels et de loisir doivent respecter les horaires indiqués ci-dessous, sans préjudice des dispositions d'un éventuel arrêté de fermeture. La pêche ne peut être pratiquée que du lever au coucher du soleil (heures légales).

**Article 2 :**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral

François NADAUD

**Ampliation:**

- Préfecture de la région Haute-Normandie
- Préfecture du Pas-de-Calais
- Préfecture de la Somme
- Sous-Préfecture de Boulogne sur mer
- Sous-Préfecture de Calais
- Sous-Préfecture d'Abbeville

**Copies :**

- DDTM du Pas-de-Calais
- DDTM de la Somme
- DDPP du Pas-de-Calais
- DDPP de la Somme
- Douanes d'Abbeville
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- GEMEL de Saint-Valery-sur-Somme
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Réserve naturelle de la Baie de Somme
- Toutes mairies littorales du Pas-de-Calais de Calais et de la Somme
- C.R.P.M.E.M. Nord-Pas-de-Calais – Picardie
- Vedette de surveillance littorale *ARMOISE*
- Gendarmerie maritime vedette *Scarpe P604*
- Gendarmerie maritime *BSL* Boulogne sur mer
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Brigade nautique de Saint-Valery-sur-Somme
- Compagnie de gendarmerie départementale de Le Portel
- Compagnie de gendarmerie départementale de Calais
- Dossier

Horaires d'autorisation de pêche à pied des coques  
sur les gisements du département de la Somme

du lundi 08 septembre 2014 au 30 septembre 2014

DATE	Heure de Basse Mer
Lundi 8 septembre 2014	06 h 30
Mardi 09 septembre 2014	07 h 27
Mercredi 10 septembre 2014	08 h 18
Jeudi 11 septembre 2014	09 h 03
Vendredi 12 septembre 2014	09 h 44

Lundi 15 septembre 2014	11 h 29
Mardi 16 septembre 2014	12 h 11
Mercredi 17 septembre 2014	13 h 11
Jeudi 18 septembre 2014	14 h 33
Vendredi 19 septembre 2014	15 h 56

Lundi 22 septembre 2014	18 h 38
Mardi 23 septembre 2014	06 h 59
Mercredi 24 septembre 2014	07 h 35
Jeudi 25 septembre 2014	08 h 08
Vendredi 26 septembre 2014	08 h 39

Lundi 29 septembre 2014	10 h 12
Mardi 30 septembre 2014	10 h 46

**Horaires d'autorisation de pêche à pied des coques  
sur les gisements du département de la Somme**

**du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 au vendredi 31 octobre 2014**

DATE	Heure de Basse Mer
Mercredi 1 <sup>er</sup> octobre 2014	11 h 28
Jeudi 2 octobre 2014	12 h 25
Vendredi 3 octobre 2014	13 h 43
Lundi 6 octobre 2014	17 h 39
Mardi 7 octobre 2014	18 h 38
Mercredi 8 octobre 2014	07 h 06
Jeudi 9 octobre 2014	07 h 55
Vendredi 10 octobre 2014	08 h 38
Lundi 13 octobre 2014	10 h 24
Mardi 14 octobre 2014	10 h 56
Mercredi 15 octobre 2014	11 h 34
Jeudi 16 octobre 2014	12 h 28
Vendredi 17 octobre 2014	13 h 44
Lundi 20 octobre 2014	17 h 13
Mardi 21 octobre 2014	17 h 58
Mercredi 22 octobre 2014	18 h 39
Jeudi 23 octobre 2014	19 h 17
Vendredi 24 octobre 2014	07 h 35
Lundi 27 octobre 2014	08 h 20
Mardi 28 octobre 2014	08 h 55
Mercredi 29 octobre 2014	09 h 33
Jeudi 30 octobre 2014	10 h 17
Vendredi 31 octobre 2014	11 h 14